

Augmentation de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance maladie Didier Spies (UDC)

Les hausses des primes d'assurance maladie annoncées pour 2023 vont fortement impacter le pouvoir d'achat des citoyens jurassiens. La situation financière pour l'ensemble de la population va encore fortement se détériorer ces prochaines années.

Il faut permettre aux contribuables de compenser les effets néfastes de ces hausses par des mesures rapidement applicables.

Les déductions fiscales des primes pour les assurances maladie étaient pour l'année 2021 de 3'200 francs par contribuable et de 1'020 francs par enfant. La prime moyenne pour 2023 sera bien plus élevée pour tous les assurés. Une adaptation est nécessaire pour l'ensemble de la population.

Le Gouvernement jurassien est chargé d'augmenter la déduction fiscale pour les cotisations d'assurance maladie dès l'année fiscale 2023. La prime moyenne doit être calculée sur la franchise la plus basse et selon le modèle « standard » proposé par les principaux assureurs dans le Canton du Jura.

Didier Spies (UDC)

Urgence demandée

Un traitement de l'intervention dans les délais usuels risquerait fort de lui faire perdre toute pertinence.

Co-signataires

- Yves Gigon (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 28 septembre 2022

Documents annexés